

## Questions / Réponses sur le Plan d'Épargne Retraite Collectif

- **Peut-on transformer des jours de congé en argent et les mettre sur le perco ?**  
=> Les jours de CET sont transférables dans le PERECOL dans la limite de 10 jours par an (jours de repos et jours de congés au-delà de la 5<sup>ème</sup> semaine)
- **Quelle imposition en cas de transfert du CET sur un PERCO ?**  
=> pas d'impôt sur le revenu et sortie en capital net d'impôt à la retraite / charges salariales réduites
- **Peut-on avoir un PER et un Perco ? => oui**
- **A quel âge maximum faut-il créer son PER pour que cela soit intéressant ?**  
=> pas d'âge maximum, la sortie du PERECOL se fait en capital
- **Quel est le fonctionnement du PEC ? => cf. support**
- **Y-a-t-il un risque à placer sur un PER ?**  
=> tout dépend des FCPE choisis (fonds monétaire le moins risqué)
- **Y-a-t'il un capital garanti ? => non**
- **Suivant les sommes placées peut-on faire une projection des revenus à la retraite ?**  
=> non pas de simulateur possible / sortie en capital et/ou rente.
- **Y-a-t-il des déductions d'impôts des sommes volontairement placées ? => oui des versements volontaires déductibles peuvent être faits dans la limite du disponible fiscal retraite (voir avec les impôts et le support de présentation)**
- **Quels sont les montants maximums ? => pour les versements déductibles, plafond est le disponible fiscal retraite avec un maximum de 10% du PASS par an.**
- **Y-a-t-il une incidence de l'âge au moment des versements si déduction d'impôts ? => non**
- **Est-il possible de verser le montant du PEE sur le plan d'épargne retraite ?**  
=> non il faut faire un retrait des avoirs disponibles du PEE puis les verser sur le PERECOL
- **Y-a-t-il un taux sur ce plan ? si oui lequel ? => pas de taux**
- **Peut-on verser des sommes régulièrement ? => oui**
- **Versements mensuels obligatoires ou versements libres ? => versements libres mensuels ou ponctuels**
- **Quelles sont les modalités pour débloquer ce fonds et quand ? => âge légal de départ à la retraite + achat de la résidence principale + situations difficiles (cf. support)**
- **Le PER est-il soumis aux impôts ? => non, seules les plus-values sont fiscalisées à la sortie**
- **Si nous avons déjà un plan d'épargne retraite, serait-il possible de transférer les fonds sur ce nouveau plan ?**  
=> cela dépend du type de plan épargne retraite (art 83, PERCO, PERP etc. ...) Cf. support
- **Serait-il possible de transférer les avoirs d'un autre PERCO sur ce plan ? => oui**
- **Quel type d'arbitrage sera possible ? => arbitrage entre les fonds possible**
- **Est-il prévu un abondement employeur pour placement sur PERCO ? => non**